

CAPRI RESIDENCES

9184070

S.A. au capital de 18.000.000 F

Siège social : "L'Atrium" - 6, place Abel Gance - 92652 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE : B 784 606 57619096
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 DECEMBRE 1994**

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le mercredi 14 décembre à 15 heures, les Actionnaires de la Société CAPRI RESIDENCES se sont réunis au siège social à l'Atrium - 6, place Abel Gance - 92652 BOULOGNE BILLANCOURT, sur convocation adressée conformément aux statuts, à l'effet de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LA FEUILLE DE PRESENCE :

- Monsieur CHALOPIN, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur TANTOT, représentant permanent du COMPTOIR DES ENTREPRENEURS
- Monsieur EMONT, représentant permanent de SCIC INVESTISSEMENT
- Monsieur PASCAL
- Monsieur BOULARD
- Monsieur POCHARD

ABSENT EXCUSE :

- Monsieur LEROY représenté par Monsieur D. CHALOPIN

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Monsieur BARTHE
- Madame GROUHEL

L'Assemblée procède à la désignation du bureau.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHALOPIN assisté de Madame GROUHEL, désignée, hors assemblée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir vérifié la feuille de présence et la régularité des pouvoirs, le Président constate que sept actionnaires représentant 180.000 actions sur les 180.000 composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés et le quorum requis du quart des actions ayant droit de vote étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Messieurs TANTOT et EMONT, les deux actionnaires présents et acceptant représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix sont appelés comme scrutateurs.

Le Président dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la Société
- la feuille de présence
- la liste des actionnaires
- copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires
- le texte des résolutions soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare la séance ouverte et rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour qui suit :

- I - Nomination d'un nouvel Administrateur
- II - Pouvoirs

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les résolutions arrêtées par le Conseil.

Monsieur le Président rappelle l'article 11 des statuts relatif au Conseil d'Administration de la Société, lequel est composé de trois membres au moins et de douze au plus.

Il évoque qu'actuellement le Conseil d'Administration est composé de sept Administrateurs, que rien ne s'oppose à la nomination d'un nouvel administrateur.

Il présente, à cet effet, la candidature de Monsieur Jean-Claude LEULLIER.

1ère RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Jean-Claude LEULLIER, domicilié 73bis, avenue de Wagram à PARIS 17e, en qualité de nouvel Administrateur de CAPRI RESIDENCES, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

Monsieur Jean-Claude LEULLIER, présent à l'Assemblée Générale Ordinaire, déclare accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer son mandat.

2ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir à tout porteur d'expédition du procès-verbal pour assurer toutes formalités requises et d'une manière générale faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 16 heures .

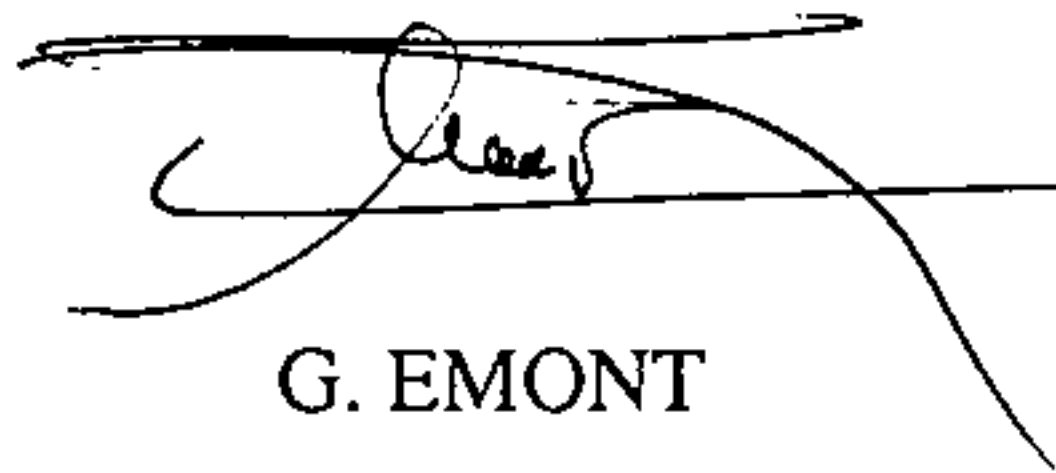
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Les Scrutateurs,

Le Président,



F. TANTOT



G. EMONT



D. CHALOPIN